

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Prémasin S.A., Sainte-Croix**
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: Trimos S.A., Renens
3.

Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
4.

Date de la décision: 23.03.2000
5.

Echéance de préavis des créances: **26.01.2005**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Trimos S.A., c/o BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran S.A., avenue Jomini 8, case postale, 1000 Lausanne 9
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8.

Remarques: Les actifs et passifs sont repris à titre universel au 01.01.2000 par la société Trimos S.A. à Renens, ensuite de fusion. La société reprenante se réserve le droit de procéder à une confusion anticipée des biens des deux sociétés (745 al. 3 CO).

Perrin & Habs Notaires
1002 Lausanne

(02604628)